

Les nouvelles normes comptables, états financiers et certifications

FIP5

Les directives UEMOA et CEMAC relatives aux lois de finances prescrivent la certification des comptes de l'Etat par la Cour des Comptes. Le rapport de certification est produit à l'appui de la loi de règlement. La certification comptable obéit à des règles très précises fixées par des normes internationales et constitue un exercice méthodique et contraignant pour l'organisme certificateur mais également pour les comptables publics et les ordonnateurs. Cette réforme concerne au premier chef les magistrats des Cours des comptes mais aussi les comptables publics et les ordonnateurs.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

La formation « FIP 5 », qui s'inscrit dans le volet « Finances Publiques » de l'offre de Perspective, a pour but de renforcer les capacités de cadres et agents afin de s'adapter à la nouvelle évolution de la gestion des finances publiques.



Pré Requis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Déterminer le cadrage du processus de certification
Identifier et lister les procédures de certification ;
Identifier les processus de contrôle interne comptable à mettre en oeuvre ;
Identifier les processus de contrôle interne budgétaire à mettre en place.

Parcours pédagogique

1. L'objet et le cadre de la certification des comptes
2. L'objet de la certification
3. Organisation, préparation et déroulement d'une mission de certification
4. Le contrôle interne comptable et budgétaire
5. La certification des comptes de l'Etat

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustrations, de partages des expériences et d'études de cas ainsi que de travaux pratiques.

Qualification Intervenant·e·s

Managers, cadres et agents issus d'institutions en charge de la programmation des investissements publics, de ministères techniques, ou des finances, de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire.



Méthodes et modalités d'évaluation

Travaux pratiques, études de cas, QCM. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

Modalités d'accessibilité handicap

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, veuillez nous contacter en amont de la formation.



Durée

70.00 Heures **10** Jours